

Arles, le 23 septembre 2019

Communiqué de Presse

Projet de vente des anciennes annexes de la mairie d'Arles à la SCI 2H5 faisant l'objet d'une délibération en conseil municipal d'Arles le 25 septembre prochain : Monica MICHEL souhaite que la décision du conseil municipal soit reportée après une concertation ouverte et sincère.

J'ai pris connaissance du projet de vente des anciennes annexes de la mairie à la SCI 2H5, sur lequel le conseil municipal est appelé à délibérer mercredi 25 septembre.

Il s'agit d'une vente amiable, faite à un partenaire devenu incontournable de la commune, porteur de projets éminents pour le devenir économique de la ville, et participant à la stratégie de développement des activités culturelles. Ce partenaire mérite respect et considération, et ses projets méritent une attention particulière et bienveillante.

Cependant, ce projet de vente aurait dû être précédé d'un appel à projets. Un autre investisseur m'a fait part de son intérêt pour ce bâtiment, et assure ne pas être le seul à regretter de ne pas pouvoir présenter de projet.

Un choix aurait été possible, et en parfaite transparence.

Seul un appel à projets permet à une collectivité de s'assurer que le devenir de bâtiments ou fonciers publics se fera bien en harmonie avec les intérêts généraux de la commune et de ses habitants, et de choisir le meilleur projet pour la ville, d'abord pour sa qualité et ses effets induits sur l'économie et la vie sociale locales, et ensuite pour son prix et les recettes qu'il peut apporter à la ville après réalisation du projet. La vente n'est pas le seul moyen de valorisation des biens publics.

Seul un appel à projets transparent permet d'éviter toute accusation portant atteinte à la réputation de la commune et à son rayonnement, et d'éviter de laisser circuler une rumeur de bradage du patrimoine public.

Un appel à projets permet de « gagner du temps » et non l'inverse, car il désamorce beaucoup d'obstacles ultérieurs, juridiques notamment. Il permet d'assortir la vente de clauses liées au devenir du bâtiment liées au projet retenu, donc d'apporter à la commune de vraies garanties.

Contact presse :

Marion BISCIONE : 06.70.90.71.15

Un appel à projets permet de pratiquer une concertation sincère et sérieuse avec la population. La commune peut ensuite décider et délibérer en connaissance de cause quant à l'insertion urbaine et sociale du projet. Le projet choisi en est d'autant plus acceptable par la population de la commune, et particulièrement par la population voisine ou riveraine du projet.

Je souhaite que la décision du conseil municipal soit reportée après une concertation ouverte et sincère. Cette concertation n'est possible que sur présentation publique du projet, et de ses alternatives. Ce projet doit en outre être resitué dans le cadre des actions de la commune pour redynamiser son centre-ville. Comme députée d'ARLES, je suis intervenue fortement auprès du Gouvernement pour qu'Arles bénéficie d'un contrat cœur de ville et souhaite que ce contrat soit mis par la municipalité au service d'une stratégie claire et cohérente.

Je suis convaincue que les investissements importants et les actions d'excellence menées par Madame HOFFMANN et les organismes et sociétés qu'elle pilote ont tout à gagner d'une grande transparence et de concertations sincères ; leur réputation et leur reconnaissance par les Arlésiennes et Arlésiens en bénéficiera.

Un véritable équilibre entre initiatives privées et politiques publiques est indispensable ; c'est le devoir de la municipalité d'y veiller et d'agir pour cela.

Je ne méconnais pas les difficultés financières de la commune, et souhaite qu'elles se résorbent par une gestion réfléchie, qui donnera confiance aux investisseurs institutionnels et privés comme aux partenaires publics.

Comme députée d'Arles, j'y œuvre activement.

La valeur de la vente projetée, 1,4 M€, est inférieure aux économies qui pourraient être obtenues rapidement d'une gestion améliorée de la commune.

La valorisation du patrimoine de la commune doit concourir à l'assainissement de ses finances, mais ne peut pas relever d'une politique du « coup par coup ».

Ce patrimoine est un bien commun ; la municipalité ne peut en disposer sans concertation, ni en ignorant le mal-être de nombreux habitants devant les décisions successives de vente, comme précédemment pour la maison Follereau.

Monica MICHEL
Députée des Bouches-du-Rhône
16^{ème} circonscription